

la famille adoptive française

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale du
23 mars 2024
tenue en présentiel, de 14h00 à 15h30,
à l'espace Palissy
à Boulogne-Billancourt**

Ordre du jour

0. Constitution de l'Assemblée Générale
1. Rapport d'activité de la Directrice
2. Rapport moral du Président
3. Rapport financier de la Trésorière et approbation des comptes 2023
4. Fixation du montant de la cotisation 2024
5. Renouvellement des mandats des administrateurs
6. Questions diverses
7. Lancement d'un groupe de réflexion

0. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le nombre de membres à jour de leur cotisation est de 461 au 23 mars 2024. Le nombre de membres présents aujourd'hui est de 36 et le nombre de pouvoirs reçus est de 152. L'Assemblée Générale de ce jour est réunie conformément aux conditions fixées par les statuts et peut délibérer valablement. Le Bureau de l'Assemblée est constitué de Damien O'NEILL, Président, et de Olivier GUERIN et Jérôme OUDART, scrutateurs.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA DIRECTRICE

Par Mme Christine DELETTRE

AUTORISATION ET HABILITATION DE LA FAMILLE ADOPTIVE FRANÇAISE

Après 18 mois d'attente, le décret d'application de la loi du 22 février 2022 est paru le 14 août 2023. S'en est suivie l'obligation pour les OAA de constituer, avant le 14 septembre 2023, les dossiers de demande d'autorisation et d'habilitation leur permettant de poursuivre leur activité. L'anticipation de cette demande, la mobilisation des membres du Bureau et du CA de la FAF ainsi que l'investissement sans faille de l'équipe professionnelle, ont permis de tenir le délai de transmission de ces deux volumineux dossiers et de répondre aux demandes d'informations complémentaires du Département de Paris et de la Mission de l'Adoption Internationale.

Le 4 décembre 2023, le Département de Paris nous a accordé notre Autorisation pour 5 ans, ce qui permet de continuer à accompagner la recherche des origines des personnes adoptées via les Nids de Paris ou la FAF et de conserver la gestion de nos archives.

Le 8 décembre 2023, la MAI a refusé notre habilitation pour la Chine, motivée par l'absence de contact avec le CCCWA, l'autorité centrale d'adoption chinoise, situation qui ne permet pas de garantir à ses yeux les conditions requises pour adopter dans ce pays. De ce fait, aucun OAA n'a été retenu sur ce pays, l'Agence Française de l'Adoption restant, à ce jour, le seul OAA autorisé pour la Chine.

Au terme de ce processus de revue des autorisations et habilitations des OAA,

- 6 ont conservé leur autorisation et au moins une habilitation et peuvent intervenir à ce jour dans 10 pays : le Sénégal, le Togo, l'Inde, le Brésil, le Vietnam, la Thaïlande, la Chine (AFA uniquement), l'Equateur, la Colombie, la Bulgarie ; ainsi, il ne reste plus qu'un OAA habilité pour chacun des pays autorisés pour l'adoption.
- 4, dont la FAF, et 4 « Antennes » COFA ont conservé leur autorisation mais sans habilitation. L'AFA garde, quant à elle, la faculté d'intervenir dans la totalité des pays autorisés.

ACTIVITÉS EN FRANCE EN 2023

Accueil des femmes en vue de confier un enfant à l'adoption.

L'association a accompagné 8 femmes et une association en recherche de solution d'adoption. Cet accompagnement, en forte diminution, reste une de nos compétences à maintenir à l'avenir. Les orientations vers les services départementaux restent difficiles à entendre pour ces femmes qui, pour la majorité, ont eu elles-mêmes une prise en charge par la Protection de l'Enfance dans leur vie ou ont la crainte d'entrer dans un système dont elles perçoivent des échos négatifs.

Suivi et accompagnement des familles.

18 familles, parents ou enfants devenus adultes se sont rapprochés de la FAF en quête d'un accompagnement en 2023.

- Des parents d'enfants mineurs sollicitent notre aide pour parler avec l'enfant de son histoire, soit parce qu'il pose des questions auxquelles ses parents ne savent pas forcément répondre, soit parce que son comportement indique d'importants questionnements identitaires à aborder pour l'aider à se construire.

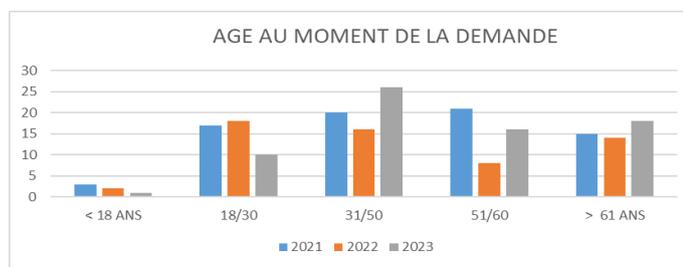
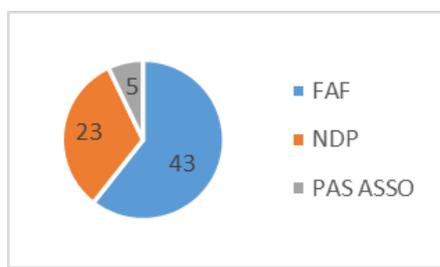
Il est en effet souvent plus marquant et tangible pour l'enfant/adolescent de discuter avec une professionnelle représentant l'association qui a recueilli les informations laissées par la mère de naissance et parfois rencontré celle-ci.

Certains enfants adoptés à l'international, en Chine ou en Colombie, peuvent aussi avoir besoin d'une mise en contexte et qu'on leur raconte leur pays d'origine et le déroulé de la procédure.

- Des parents qui sentent que leur enfant, souvent jeune adulte, est en détresse, sollicitent l'association pour une écoute active et des conseils, conscients que la spécificité d'enfant adopté peut avoir son rôle dans la compréhension des difficultés qu'il rencontre.
- Des adultes, adoptés dans leur enfance, nous sollicitent car ils vivent différentes situations d'incompréhensions ou de difficultés de communication, soit avec leur famille adoptive, soit avec la mère ou famille biologique, après une mise en relation parfois non désirées (via les réseaux sociaux, des tests ADN ou des détectives privés) et parfois à l'initiative de l'enfant devenu adulte.

Accompagnement à la recherche des origines personnelles

L'association a reçu, en 2023, 71 demandes d'accès à des dossiers, émises par 38 femmes et 33 hommes, dont 23 dossiers des Nids de Paris, 43 dossiers de la FAF et 5 dossiers demandés par le CNAOP.



Ces chiffres concernent essentiellement les dossiers des enfants adoptés en France. Très peu de demandes émanent des enfants adoptés à l'étranger.

On constate une augmentation du nombre de demandes entre 31 et 50 ans et une légère progression des demandes de personnes adoptées de plus de 61 ans, à opposer à une nette diminution des demandes pour les moins de 30 ans. Cette évolution pourrait être interprétée comme le signe d'une parole plus ouverte et concrète sur l'adoption auprès de la génération des 10-30 ans et donc moins de questionnements de leur part.

Rencontres partenariales et formations de l'équipe

Dans le cadre des dossiers d'autorisation et d'habilitation, de nombreux échanges téléphoniques et de réunions ont eu lieu avec le département de Paris, la MAI et la FFOAA.

L'équipe, ainsi que le demande la loi, continue de se former et d'actualiser ses connaissances dans les différents domaines que touche l'adoption. Ainsi, en 2023 elle a participé à 2 rencontres, l'une organisée par la Cour de cassation à l'occasion du Centenaire de l'Adoption sur « l'évolution de la filiation adoptive » et l'autre par le GIP France Enfance Protégée « sur le chemin des origines ». Elle a également suivi 5 formations, dont 3 avec la FFOAA (« Abandon et passé pré-adoptif » par Mathias Gorog, une formation juridique par Marianne Schulz sur le « Schéma de la procédure de la Convention de la Haye » et « La parentalité adoptive, un ascenseur émotionnel » par Véronique Pierre), 1 séminaire de 4 jours organisé par l'École Nationale de la Magistrature, et « Les Assises de la Protection de l'Enfance ».

Enjeux et perspectives d'activité

Les enjeux pour l'équipe en 2024 sont principalement :

- La poursuite de l'activité de recherche des origines, en étroite liaison avec la nouvelle équipe du CNAOP,
- Le maintien et la formalisation du processus d'accompagnement au discernement des femmes qui souhaitent accoucher dans le secret,
- La préparation de la candidature de la FAF à l'International lors d'appels à candidature ouverts par la MAI,

- La participation active au processus de fusion avec l'OAA Diaphanie.

2. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Par Mr Damien O'NEILL

Le Président rappelle les orientations validées lors de notre dernière Assemblée Générale, dans le nouveau cadre réglementaire de l'adoption en France (loi de février 2022), qui risquait d'amener la FAF à perdre le statut d'OAA habilité en Chine.

Comme exposé dans le rapport de la Directrice, l'équipe a poursuivi son action, notamment l'accompagnement de la recherche des origines de nos enfants, a mené les actions nécessaires, en étroite liaison avec la FFOAA, afin de conserver l'autorisation et l'habilitation de la FAF, et a continué à monter en compétences pour accompagner l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

Parallèlement, le Bureau et le Conseil ont engagé les actions nécessaires pour aboutir à un rapprochement avec un autre OAA en vue de retrouver une activité d'adoption à l'étranger.

Pour rappel, les objectifs de la FAF dans la conduite d'une telle opération sont de :

- Donner l'opportunité à l'équipe professionnelle en place de continuer son action au service de l'adoption et de partager son savoir-faire ;
- Maintenir l'accompagnement des familles adoptantes par la FAF & NdP et/ou de leurs enfants, et des personnes adoptées par l'association qui sont à la recherche de leurs origines,
- Conserver la gestion des 8 000 dossiers de l'association, en étroite liaison avec le CNAOP,
- Continuer à faire vivre et animer le réseau des membres et des sympathisants de l'association, constitué depuis plus de 75 ans,
- S'assurer de l'utilisation du patrimoine de l'association aux fins pour lesquelles il a été constitué : l'adoption d'enfants et le soutien à leurs parents biologiques et adoptifs.

Il est rappelé que les trois étapes majeures pour mener à bien un tel rapprochement sont :

1. Construire un projet associatif commun aux deux OAA qui fédère l'adhésion des équipes d'animation et des membres des deux OAA ;
2. Définir une démarche juridique de regroupement permettant le renouvellement des autorisations, habilitations et accréditations dans les pays étrangers, en la faisant valider par les autorités de l'adoption française et étrangères ;
3. Conduire le processus juridique (Conseils d'administration et Assemblées Générales extraordinaires, agréments réglementaires) jusqu'à son terme ce qui peut durer facilement 12 à 18 mois.

Les travaux préparatoires d'un projet de rapprochement avec un autre OAA menés entre janvier et avril, ont été notamment l'analyse des profils et activités des OAA existants en France puis des réflexions sur les choix possibles, pour retenir **DIAPHANIE**, OAA parisien, qui œuvre en COLOMBIE et qui partage nos valeurs et un fonctionnement proche du nôtre.

Après un premier contact favorable, se sont tenues des rencontres entre Présidents-Directrice, puis des réunions plus larges entre administrateurs en mai-juin pour définir les bases des discussions à engager. Puis, trois groupes de travail réunissant des membres des deux associations, ont été mis en place en juillet et ont travaillé jusqu'à la fin d'année 2023 sur le projet associatif commun, les sujets de gestion financière et le cadre juridique du projet de rapprochement. Ces groupes de travail ont rendu leurs conclusions en janvier 2024, ce qui a permis aux Conseils d'administration des deux associations de décider formellement la poursuite du projet et la préparation de sa mise en œuvre.

Les motivations de DIAPHANIE à mener cette fusion sont essentiellement de se renforcer en travaillant avec une équipe de professionnels dédiés, pour mieux accompagner les familles prêtes à adopter des enfants grands et/ ou avec des besoins lourds, pour contribuer à l'ouverture vers d'autres pays et bénéficier de l'expérience acquise par la FAF en matière d'accompagnement dans la recherche des origines personnelles.

Depuis février 2024, les deux Présidents mènent des réunions de travail avec les administrations MAI, Département de Paris et DGCS afin d'obtenir leurs avis et recommandations sur le projet, et valider avec eux le processus d'agrément de la nouvelle structure.

En parallèle du soutien à l'activité courante de l'équipe, ce projet de fusion constitue l'action prioritaire du Bureau et du Conseil, car il offre d'excellentes perspectives à l'association pour poursuivre pleinement son activité en faveur de l'adoption en France dans les prochaines années.

➤ **Motion soumise aux votes :**

Après avoir entendu le rapport moral du Président et le rapport d'activité de la Directrice, et après avoir entendu les réponses données aux questions posées, votez-vous en faveur du quitus moral au Conseil d'Administration et à son Bureau pour les actions conduites en 2023 ?

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

3. RAPPORT DE LA TRESORIERE - APPROBATION DES COMPTES

LA FAMILLE ADOPTIVE FRANCAISE	Résultats réalisés			Budget	
	Années	2021	2022	2023	2024
Revenus d'exploitation					
Versement Adhérents		125 018	164 012	86 385	90 000
Vente de services	✓	13 922	11 660	93	0
Vente de marchandises		5 792	17 980	11 208	8 000
Autres produits (subventions, divers)		200	281	101	0
Total Produits d'exploitation		144 932	193 933	97 787	98 000
Total charges d'exploitation		187 913	167 909	178 158	183 700
Résultat d'exploitation					
		-42 981	26 024	-80 371	-85 700
Produits financiers		2 563	3 432	7 228	4 500
Résultat net		-40 418	29 456	-73 143	-81 200

Comptes de l'année 2023

✓ Les principaux chiffres et variations de 2023 concernent les revenus, qui s'établissent à 97 787 €, en baisse de 96 146 € du fait notamment de :

- L'absence de leg reçu cette année alors qu'un leg de 55 562 € a été reçu en 2023,
- La baisse des cotisations et dons perçus, principalement suite de la baisse relative d'adhérents constatée en 2023,
- L'absence de la perception de frais de dossier en l'absence d'accompagnement de candidats, alors qu'en début 2022, l'association a perçu les versements des derniers parents adoptifs en France,

✓ Un résultat déficitaire s'élève à -73.143 €. Les fonds associatifs s'élèvent à 271 800 €, constitués par les disponibilités qui s'élèvent à 282.000 € à fin 2023.

Budget de l'année 2024

Le budget 2024 est établi sur une hypothèse globale de stabilité des revenus et dépenses par rapport à 2023, à laquelle s'ajoute quelques coûts d'assistance juridique liés à la préparation du projet de fusion avec Diaphanie exposé précédemment.

➤ Motion soumise aux votes :

Après avoir entendu le rapport financier de la Trésorière, et après avoir entendu les réponses données aux questions posées, votez-vous en faveur du quitus financier au Bureau pour la gestion réalisée en 2023 ?

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

4. FIXATION DU MONTANT DES COTISATIONS 2024

➤ Les montants des cotisations proposés sont inchangés par rapport à l'an passé :

✓ Cotisation membre actif	50 €
✓ Cotisation membre donateur	150 €
✓ Cotisation membre bienfaiteur	300 €

➤ Motion soumise aux votes :

Votez-vous en faveur des montants proposés pour les différentes cotisations de membres ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

5. RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

➤ Le président informe l'Assemblée Générale que

- ✓ François Ek, Charles-Edouard de Pontalba et Patrick Bernhardt, qui ne participaient plus aux réunions du Conseil, ont confirmé leur démission du Conseil en mai et juin 2023 ;
- ✓ le Conseil, constatant qu'il ne comptait plus que onze membres alors que les statuts fixent le nombre minimal à douze membres, a coopté **Augustin Nicolle** comme membre du Conseil en remplacement de Charles-Edouard de Pontalba, pour un mandat arrivant à échéance en 2025 (échéance du mandat du membre remplacé), à titre provisoire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

➤ Les mandats de quatre des membres du Conseil d'administration sont en renouvellement en 2024 pour 6 ans :

- ✓ **Nicolas Fourès**, candidat à sa succession,
- ✓ **Catherine Malphettes**, candidate à sa succession,
- ✓ **Damien O'Neill**, candidat à sa succession,
- ✓ **François Tapin**, candidat à sa succession.

➤ Motion soumise aux votes :

Après avoir entendu la présentation des administrateurs à confirmer ou renouveler, et après avoir entendu les réponses données aux questions posées, votez-vous en faveur de la ratification de la nomination d'Augustin Nicolle et du renouvellement des quatre candidats ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

Prochaines étapes de la fusion avec Diaphanie

Actuellement, des échanges sont organisés avec les autorités de tutelle des deux OAA (la Mission pour l'Adoption Internationale, le Département de Paris, la Direction Générale de la Cohésion Sociale, le ministère de l'Intérieur en France et l'ICBF (Colombie) afin de leur présenter le projet de fusion et d'obtenir leur accord et leur aide pour sa réalisation.

En parallèle, les principaux documents juridiques requis pour réaliser la fusion sont en cours de rédaction, notamment le traité de fusion et les nouveaux statuts et règlement intérieur de l'ensemble fusionné, avec l'aide

d'un cabinet spécialisé. Ils seront discutés entre les bureaux et validés par les Conseils d'administration des deux associations d'ici l'été prochain.

Deux mois après les accords donnés par les Conseils, chaque association tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire de ses membres pour faire ratifier ces documents et la décision définitive de fusionner, étape prévue à la fin de l'été /automne 2024.

Ensuite se dérouleront les démarches d'obtention, auprès des autorités réglementaires de France et de Colombie, des autorisation, habilitation et accréditation de l'association fusionnée, d'ici début 2025. Interviendra ensuite la validation par décret de ses nouveaux statuts et règlement intérieur par le ministère de l'Intérieur et le Conseil d'Etat, cette dernière devant se produire d'ici fin 2025.

Après de nombreux échanges suite aux questions posées par les membres présents, aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale prend fin à 15h30.

7. LANCEMENT D'UN GROUPE DE RÉFLEXION

En parallèle de l'AG, un groupe de réflexion qui avait pour objectif de mobiliser les jeunes adoptés autour de l'avenir de l'association et répondre à leurs interrogations actuelles s'est réuni. 7 jeunes adoptés de 20 à 27 ans (dont 6 par la FAF) y ont participé avec Jennifer Bussac notre chargée de mission et Jérôme François parent adoptif, ainsi que 2 jeunes en couple avec des adoptés. Au début hésitantes avant de comprendre l'objet de l'échange, les prises de paroles ont été fournies.

Il émerge de ces échanges une forte attente d'informations et de visibilité sur les enjeux liés à l'adoption ainsi qu'une envie de mise en réseau via la FAF afin de contribuer à une communication plus ouverte et moins stéréotypante sur leurs vécus et ressentis de l'adoption. Tous ont souligné le manque d'occasions pour partager sur ces sujets. Ils s'accordent à dire qu'en parler permet de sortir du caractère exceptionnel voire « stigmatisant » et d'une certaine « incompréhension » de l'entourage amical et/ou professionnel.

Plusieurs difficultés de vécu liées à l'adoption se sont exprimées telle que :

- ✓ le racisme exacerbé par l'incompréhension dans le regard des autres des différences par rapport aux parents. Plusieurs estiment heureusement que l'acceptation de la différence tend à s'améliorer ces dernières années.
- ✓ l'enjeu de légitimité par rapport aux enfants biologiques.

Quelques pistes de travail et de réflexion ont été évoquées par le groupe :

- ✓ Une mise en perspective de ces sujets de préoccupations avec des experts et des partages d'expériences entre les personnes adoptées, par exemple via des visioconférences.
- ✓ La démarche d'accès aux origines.
- ✓ La FAF et le contexte actuel de l'adoption
- ✓ Pourquoi plus d'adoptions en France ou en Chine ?

Un autre point important est que la fête de la FAF doit être réinventée. Il a donc été donné aux jeunes adoptés le défi d'inventer ce que serait leur fête.

En conclusion la discussion a indiqué que la FAF a le potentiel d'être aussi une association d'adoptés et pas seulement de parents ayant adopté. Le désir de mise en réseau est fort. La communication devrait s'établir avec les adoptés volontaires, sans l'intermédiaire des parents. Les adoptés pourraient à l'avenir devenir adhérents à la FAF puisque ce sont eux qui constituent l'avenir de l'association. A tous maintenant de se mobiliser avec les administrateurs et l'équipe de la FAF !